Informations de base

2002/2051(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Cohésion sociale: pauvreté et exclusion sociale, rapport conjoint sur l'inclusion sociale **Subject** 4.10.05 Inclusion sociale, pauvreté, revenu minimum	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	FIGUEIREDO Ilda (GUE/NGL)	23/10/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports	ALYSSANDRAKIS Konstantinos (GUE/NGL)	12/12/2001
FEMM Droits de la femme et égalité des chances	SWIEBEL Joke (PSE)	22/01/2002

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2454	2002-10-08

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Emploi, affaires sociales et inclusion	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/10/2001	Publication du document de base non-législatif	COM(2001)0565	Résumé
11/03/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/04/2002	Vote en commission		Résumé
23/04/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0158/2002	

10/06/2002	Débat en plénière		
11/06/2002	Décision du Parlement	T5-0295/2002	Résumé
11/06/2002	Fin de la procédure au Parlement		
08/10/2002	Débat au Conseil		Résumé
30/10/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/2051(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	EMPL/5/15974

Cohésion sociale: pauvreté et exclusion sociale, rapport conjoint sur l'inclusion sociale

2002/2051(COS) - 10/10/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du premier rapport sur les politiques d'inclusion sociale des États membres. CONTENU : Ce rapport décrit la situation actuelle et les principaux enjeux des politiques en matière de pauvreté et d'exclusion sociale dans l'UE, à l'aide d'une batterie commune d'indicateurs sociaux et d'un large éventail d'exemples d'actions entreprises par les États membres. Il sert de tremplin au renforcement des politiques et des programmes dans l'UE à travers la coopération entre les États membres et, en particulier, l'échange de bonnes pratiques. Cette coopération sera encouragée par le nouveau programme sur l'exclusion sociale approuvé le 18 septembre 2001 et doté de 75 mios EUR sur cinq ans (se reporter à la fiche de procédure COD/2000/0157). Le rapport confirme que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale reste un enjeu majeur pour l'Union européenne. 18% de la population de l'UE, soit plus de 60 millions de personnes, sont menacées par la pauvreté et environ la moitié d'entre elles vivent dans une situation de pauvreté durable. Les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les chômeurs et les familles monoparentales sont particulièrement exposées au risque de pauvreté. Le taux de pauvreté relative (proportion d'individus vivant sous un seuil de 60% du revenu national médian) varie considérablement d'un État membre à l'autre, soit de 8% au Danemark à 23% au Portugal. Le rapport identifie un ensemble de facteurs de risque qui accroissent le danger de pauvreté. Ce sont le chômage de longue durée; les revenus insuffisants sur une longue période, l'emploi de qualité médiocre; le manque de qualifications et l'arrêt précoce de la scolarité; l'appartenance à une famille vulnérable à l'exclusion sociale; un handicap; une mauvaise santé; la toxicomanie et l'alcoolisme; l'appartenance à une région souffrant de désavantages multiples; les conditions de logement précaires et l'absence de logement; l'immigration, l'origine ethnique et le risque de discrimination raciale. Toutefois, le rapport met en garde contre d'autres risques potentiels pour les personnes particulièrement vulnérables et souvent mal identifiés : ces changements sont la transformation du marché du travail résultant de la mondialisation, la méconnaissance des technologies de l'information et des communications, source de la "fracture numérique" entre personnes au fait des nouvelles technologies et des personnes mises à l'écart de ces progrès, les changements démographiques caractérisés par un nombre croissant de gens qui vivent plus vieux et la baisse du taux de natalité, une tendance croissante à la diversité ethnique, culturelle et religieuse alimentée par des flux de migration internationaux et une plus grande mobilité au sein de l'Union, le changement de la structure des ménages en raison de la multiplication des séparations familiales et d'une disparition progressive du caractère institutionnel de la vie de famille et l'évolution du rôle des hommes et des femmes. Dans ce contexte, le rapport identifie huit enjeux majeurs traités à des degrés divers par la plupart des États membres: 1) développer un marché du travail favorable à l'inclusion et faire de l'emploi un droit et une possibilité pour tous; 2) garantir des ressources et des revenus adéquats permettant un niveau de vie décent; 3) lutter contre le handicap éducatif; 4) préserver la solidarité familiale et protéger les droits de l'enfant; 5) donner un logement décent à tous; 6) garantir l'égalité d'accès à des services de qualité (services de santé, de transports, de garde, de loisirs, services sociaux, culturels et juridiques) et investir dans ces services; 7) améliorer la diffusion des services; 8) régénérer les régions souffrant de désavantages multiples. Le rapport indique que l'effort déployé par les États membres pour définir une approche stratégique et intégrée de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, associée à la fixation d'objectifs à moyen et long terme, varie considérablement d'un État membre à l'autre. Il cite notamment les plans d'action nationaux des Pays-Bas, du Danemark et de la France comme bons exemples d'approche stratégique. Parallèlement, le rapport rappelle l'intérêt de se fonder sur une base commune d'indicateurs sociaux pour pouvoir progresser dans ce domaine. Des efforts tout particuliers sont intervenus dans ce domaine afin de définir un ensemble commun d'indicateurs couvrant les principaux aspects de la pauvreté monétaire. Les principaux indicateurs sont le niveau, la persistance, l'ampleur, l'évolution dans le temps, ainsi que les principales ventilations par sexe, âge, types de ménage et profession. À ces éléments s'ajoute l'aspect multidimensionnel de la pauvreté défini par des indicateurs clés comme l'emploi, le logement, la santé et l'éducation - domaine considéré comme prioritaire par les États membres dans leurs

plans d'action nationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Actuellement, un accord existe sur la plupart de ces indicateurs mais des travaux sont encore attendus pour fixer la liste définitive des indicateurs communs dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui doivent être approuvés par le Sommet de Laeken (décembre 2001).

Cohésion sociale: pauvreté et exclusion sociale, rapport conjoint sur l'inclusion sociale

2002/2051(COS) - 11/06/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Ilda FIGUEIREDO (GUE/NGL, P) sur l'inclusion sociale, le Parlement européen se rallie pleinement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé du 23 avril 2002). Pour l'essentiel, le Parlement demande la promotion d'un niveau élevé d'emploi et de protection sociale, l'augmentation du niveau et de la qualité de la vie et le renforcement de la cohésion économique et sociale afin de réduire et de prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en Europe. Des actions sont demandées en vue de lutter contre l'exclusion sociale dans les domaines éducatif et culturel (formation tout au long de la vie, nouvelles technologies,...), ainsi qu'en vue de renforcer l'enseignement des enfants au moins jusqu'à 12 ans et de combattre l'illetrisme, notamment celui des immigrés. Des mesures spécifiques sont également réclamées en faveur des femmes (pour leur permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale, notamment) et pour améliorer la situation des travailleurs précaires. Par ailleurs, le Parlement invite la Commission à prendre davantage en considération la cohésion sociale dans le rapport de synthèse prévu pour le sommet de printemps 2003. Il demande également pour la même date un rapport sur la pauvreté dans l'Union et dans les pays candidats. Des indicateurs communs propres à illustrer les différents aspects et formes de l'exclusion sociale sont également réclamés dans le courant de l'année 2002 (comprenant le logement, l'éducation et le niveau des soins de santé). Enfin, la Plénière insiste pour que l'avis du Parlement soit dûment pris en compte dans le contexte de la méthode ouverte de coordination, au besoin, via un accord interinstitutionnel ad hoc.

Cohésion sociale: pauvreté et exclusion sociale, rapport conjoint sur l'inclusion sociale

2002/2051(COS) - 08/10/2002

Le Conseil a pris connaissance d'un rapport d'étape présenté par le président du Comité de la protection sociale (CPS), M. Raoul Briet, sur les travaux du Comité dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'Union. Ce rapport se concentre sur les travaux actuels du CPS concernant la révision des objectifs en vue de l'établissement de la deuxième série de plans d'action nationaux en matière d'inclusion sociale qui doivent être présentés par les États membres au printemps/à l'été 2003. Des objectifs communs révisés devraient être arrêtés à temps pour le Conseil européen de Copenhague des 12 et 13 décembre 2002.